



Heritage petits enfants , mon pere et ma tante etant decedes

Par **Marie8609**, le **05/10/2015 à 20:39**

Bonjour,

Je vous explique la situation de ma famille. Mon grand pere paternel est decede il y plusieurs annees. Ma grand mere est encore vivante. Ils ont eu deux enfants, ma tante est decedee et mon pere egalement. Ma tante avait deux enfants, mes cousins, dont un qui est decede. De notre coté nous sommes 4 enfants. Ma grand mere ayant une santé qui se fragilise de jours en jours, je voulais savoir comment se passerait la succession en cas de malheur. Est ce que ce sera divisé en 5 ?

Merci d'avance.

Bonne journée.